



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Service de consultations à la Cour des petites créances

LE JEUNE BARREAU DE QUÉBEC OFFRE GRACIEUSEMENT SES SERVICES À LA POPULATION

Québec, le 1^{er} avril 2009 – Le Jeune Barreau de Québec (JBQ) offrira gracieusement un service de consultations à la division des petites créances de la Cour du Québec. De jeunes avocats talentueux mettront ainsi leurs compétences au service de citoyens engagés dans une cause dans le district judiciaire de Québec. Les consultations, qui ont commencé cette semaine, auront lieu du lundi au jeudi, de 12h à 14h, au palais de justice de Québec et permettront aux citoyens de revoir et de mieux structurer leur présentation, de préparer leur preuve et de bénéficier de judicieux conseils.

« L’engagement bénévole de nos membres s’inscrit en droite ligne avec notre volonté de rapprocher les avocats du grand public. Pour le Jeune Barreau de Québec, il s’agit d’apporter une contribution positive, de permettre à nos membres de consolider leur expertise et de mettre à profit leur talent et leur dynamisme afin d’aider les citoyens à mieux faire valoir leurs droits », a indiqué le président du Jeune Barreau de Québec, Me Mathieu Trépanier.

Le lancement de ce service a d’ailleurs reçu un accueil enthousiaste de la magistrature qui y voit une excellente façon de faciliter le déroulement des audiences. « L’implication et le dynamisme du Jeune Barreau de Québec constituent assurément une source de fierté. Pour ses membres, et plus particulièrement les jeunes avocats qui entament leur carrière, cet engagement constitue une formidable opportunité pour développer des qualités professionnelles d’écoute, de rigueur et de professionnalisme, favoriser un rapprochement positif avec les citoyens et tirer d’enrichissants enseignements qui continueront de les inspirer tout au long de leur parcours », a rappelé le juge en chef de la Cour du Québec, M. Guy Gagnon.

On estime à 5 000 le nombre de citoyens qui seront invités, annuellement, à bénéficier de ce service de consultations sans frais. Fort de l’implication de dizaines de bénévoles et de l’appui de la communauté et de la magistrature, le Jeune Barreau de Québec entend établir fermement cet engagement au fil des ans, au plus grand bénéfice des citoyens qui souhaitent préparer plus efficacement leur présentation devant la division des petites créances de la Cour du Québec. Rappelons qu’un service semblable est déjà offert dans la grande région de Montréal par l’Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM) et connaît un vif succès.

À propos du Jeune Barreau de Québec

Depuis plus de 90 ans, le Jeune Barreau de Québec (JBQ) représente les intérêts des jeunes avocat(e)s de 10 ans et moins de pratique de la grande région de Québec. Le JBQ est dirigé par un conseil d'administration qui met tout en œuvre, en collaboration avec de nombreux bénévoles, afin de mettre sur pied des activités de toutes sortes, visant notamment à faciliter l'intégration des nouveaux assermentés au sein de la profession, à contribuer à la formation continue de ses membres ainsi qu'à rapprocher les avocat(e)s du grand public. Pour information : www.jeunebarreaudequebec.ca.

-30-

N.B. Le président du Jeune Barreau de Québec, Me Mathieu Trépanier, sera disponible pour des entrevues.

Source : Jeune Barreau de Québec

Information : Julie-Anne Vien
Le Cabinet de relations publiques NATIONAL
Tél. : 418-648-1233 poste 226